



# Les trois co-développements : articulations et mutations

Thomas Lacroix

## ► To cite this version:

Thomas Lacroix. Les trois co-développements : articulations et mutations. Accueillir, 2007, 244, pp.17-18. halshs-00737592

**HAL Id: halshs-00737592**

**<https://shs.hal.science/halshs-00737592>**

Submitted on 2 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les trois co-développements : articulations et mutations

Thomas LACROIX<sup>1</sup>

Nous allons ici présenter les articulations entre le co-développement spontané produit par les migrants avec les deux autres formes de co-développement : le co-développement comme dimension d'une politique migratoire plus générale et le co-développement « en pratique », tel qu'il a pu être mis en œuvre pour les migrants.

La politique de co-développement est traversée de tensions qui ont largement contribué à brouiller sa perception. Le terme de co-développement recouvre d'abord une nouvelle approche de la gestion des flux migratoires. Son originalité consiste à s'appuyer sur les pratiques développementalistes des migrants. Cette politique a pris la forme d'un ensemble de dispositifs visant susciter et orienter ces pratiques. Or, la mise en œuvre de cette politique c'est heurté à l'absence complète de relais entre les acteurs publics et les migrants eux-mêmes. Les premières années de sa mise en œuvre furent celles de la création de ces canaux de communication. Ce processus a modifié le positionnement des acteurs en présence. En effet, il s'est très rapidement révélé que les motivations premières exprimées par les politiques différaient fondamentalement de la logique interne de pratiques migratoires. Le co-développement a, jusqu'ici, subi une série d'expérimentations, de confrontations, de négociations et d'ajustements. Nous allons ici présenter les articulations entre le co-développement spontané produit par les migrants avec les deux autres formes de co-développement: le co-développement comme dimension d'une politique migratoire plus générale et le co-développement "en pratique", tel qu'il a pu être mis en œuvre pour les migrants.

### Le co-développement, une politique migratoire

Le co-développement est d'abord un héritage de la politique d'aide au retour. Mise en place en 1977, cette politique fut d'abord celle d'une aide brute au retour de 10 000 francs. Elle devint, au début des années 1980, celle d'une aide au projet de retour, ajoutant à l'aide brute un système d'accompagnement à la réinsertion, notamment sous la forme d'une assistance à la création d'entreprise. Les mesures ont subi une série de réformes afin d'améliorer leur

---

<sup>1</sup> International Migration Institute, Université d'Oxford, Grande-Bretagne – Chercheur associé à MIGRINTER

efficacité et surtout cibler une population précise: les immigrés chômeurs issus d'Afrique et du Maghreb. Ce ciblage s'est effectué par le biais d'accord passes avec les entreprises employant cette main-d'oeuvre. Les différents dispositifs demeurèrent globalement inefficaces, révélant le fossé entre les desideratas politiques et les aspirations des immigrés.

Pour autant le gouvernement ne prend pas acte de ce décalage lorsque, au début des années 1990, il expérimente une nouvelle voie qui allait devenir ce qu'on appelle le co-développement. Cette politique diffère en deux points de la précédente. Elle tend à tenir compte des pratiques développementalistes spontanées des migrants, qu'elles soient volontaires (initiatives associatives) ou induites (transferts individuels, création d'entreprises, transferts de compétences). En 1997, le rapport Sami Naïr en affine la définition (et lui donne le nom de co-développement) en inscrivant cette politique dans une perspective plus large de développement des régions de départ dans le but de diminuer la pression migratoire. Le co-développement repose, des lors, sur un principe d'articulation des politiques de coopération et de contrôle des flux. Même si le retour ne devient qu'un objectif parmi d'autres, il restera cependant une pierre d'achoppement sur laquelle viendra buter la mise en oeuvre effective de cette politique pendant de nombreuses années.

## **Le co-développement par les migrants**

Une analyse des raisons qui sous-tendent l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine permet de mieux saisir l'inadéquation des visées politiques de l'époque. Cette analyse, nous l'avons faite à partir des projets de développement que des groupes de migrants marocains ont initiés en faveur leur village d'origine. Ce type de comportement est présent chez les migrants issus d'un milieu rural ayant conservé un habitus communautaire fort. En ce qui concerne les Marocains, nous avons observé ces pratiques parmi les immigrants Chleuhs, un groupe berbère originaire du Haut et de l'anti-Atlas et de la vallée du Souss-Massa.

En partant à l'étranger, les Berbères conservent une obligation inscrite dans le droit coutumier local de pourvoir à l'entretien de l'équipement collectif du village. Lorsque le besoin en est ressenti, les émigrés envoient de l'argent pour la réfection de cet équipement, traditionnellement la mosquée ou le système d'irrigation. Au début des années 1990, le paysage politique rural marocain a profondément changé. Sous les effets conjugués de la décentralisation et surtout de la déréglementation du régime associatif, a émergé une dynamique associative sans précédent en milieu rural. Les villages se sont dotés d'associations de développement pour conduire les aménagements qui leur faisaient défaut, notamment en matière d'électrification, de santé, d'accès à l'eau potable, d'éducation ou d'animation sociale. Les émigrés furent les premiers sollicités pour pourvoir financièrement et techniquement à la réalisation des projets.

Ce nouveau rôle dont furent investis les émigrés a transformé, tant leurs relations avec leur pays d'accueil qu'avec leur village d'origine. Tout d'abord, il fut de plus en plus nécessaires à ces collectifs de trouver de nouvelles ressources. Les collectes internes ne suffisant plus pour couvrir les besoins de projets plus ambitieux, les porteurs de projets se sont tournés vers des partenaires extérieurs. Dès lors, un maillon associatif intermédiaire, entre migrants et bailleurs, s'est constitué à partir du début des années 1990. Ce sont des réfugiés politiques, ou d'anciens ouvriers syndicalistes formés au militantisme pendant les mouvements sociaux des années 1970 et 1980, qui ont rempli ce rôle. Le développement fut pour eux le moyen

d'investir leur savoir-faire en termes de mobilisation collective, de négociations et de mise en réseau. "Migrations et Développement", à Marseille, créée en 1987, est la plus importante d'entre elles. Elle officie essentiellement dans la province de Taroudannt où près de 200 villages furent équipés grâce à son action. "Immigration, Développement, Démocratie", créé en 1998, est une initiative de activistes de l'Association des Travailleurs Marocains de France. Des jeunes, nés en France ou arrivés en bas âge, ont également créés leurs propres structures, à l'image de "Actagir" en région parisienne, ou "Crépuscule" à Angers.

Par ailleurs, les projets de développement ont sensiblement modifié les relations des émigrés avec le village d'origine. Ces initiatives participent d'un repositionnement statutaire. Les projets font de ces acteurs de véritables passeurs de modernité, une modernité souhaitée, sollicitée. Les acteurs peuvent dès lors exprimer leur expérience de la vie européenne sur un mode positif. Leur implication dans le développement leur offre la possibilité de faire montre de leur double appartenance, à la fois ici et là-bas. Il en résulte un positionnement légitimé conjointement sur deux espaces de vie.

## **Le co-développement pour les migrants**

La politique d'aide au retour des années 1980 ciblait les travailleurs immigrés. Sa mise en œuvre s'est appuyée sur l'entremise des grandes entreprises. La politique de co-développement s'appuie au contraire directement sur la société civile migrante. Ce changement a mis presque une dizaine d'année pour opérer. Au début de la décennie 1990, cette société civile issue de l'immigration était presque exclusivement orientée vers la protection des droits et l'intégration dans la société d'accueil. Le développement était porté par une multitude de groupes informels, peu a même d'être ciblés par l'action publique. Les partenaires des premières discussions sur le co-développement étaient principalement des ONG travaillant avec les migrants (le CCFD, la Cimade...). Les ONG furent les premiers intermédiaires entre migrants et pouvoirs publics. Au cours des premières années, la mise en place de la politique de co-développement a induit un gros effort de structuration de cette société civile transnationale dans le champ de la coopération. Une étape importante de cette dynamique fut franchie en 2002 avec la création du Forim, une plateforme rassemblant les principales organisations de coopération de migrants. Le Forim constitue ainsi l'étage intermédiaire entre acteurs publiques, ONG nationales et migrants acteurs de développement. Une fois les linéaments d'un dialogue entre décideurs publics et société civile migrante mis en place, il s'est très rapidement avéré un décalage entre visées politiques et pratiques de terrain. Ainsi que nos propres travaux l'ont montré, l'investissement dans le développement n'est pas sous-tendu par un désir de retour. L'implication dans le développement s'inscrit dans une logique de circulation et de double appartenance. Une des principales revendications des associations fut celle de l'instauration d'un titre spécial pour les « acteurs du développement » permettant une libre circulation entre pays d'accueil et d'origine pendant la durée des projets. Lorsque, en 1998, le gouvernement a demandé aux instances administrant le co-développement d'accompagner les déboutés de la régularisation dans un projet de retour, cette décision a durablement discrédité cette politique aux yeux des acteurs et des pays d'origine. Une autre erreur consiste à penser que ces acteurs peuvent mettre en œuvre les projets de leur choix. Les transferts restent étroitement surveillés par les villages d'origine. Les projets sont, de fait, le plus souvent demandés par les communautés villageoises et les migrants répondent à une forme de citoyenneté communautaire, une obligation sociale.

Il est vrai que les projets économiques individuels existent, mais ils sont réalisés là où les conditions de rentabilité et les infrastructures le permettent. En d'autres termes, ces projets accompagnent une dynamique de développement mais ne la produisent pas. Ils restent une exception à l'échelle des flux migratoires. De surcroît, le développement n'est pas à même de diminuer les flux de départ. En effet, de nombreuses recherches ont montré que le développement, loin de saper la pression migratoire, avait pour conséquence à court terme d'augmenter les flux. Il y a deux raisons à cela : le développement déstructure le tissu socioéconomique communautaire traditionnel ; de surcroît, l'élévation du niveau de vie fournit aux candidats au départ les ressources nécessaires pour entreprendre un projet migratoire. Ce n'est que sur le plus long terme que les flux diminuent. Les présupposés théoriques du co-développement sont donc contestables.

Le co-développement est aujourd'hui un terme qui a obtenu une reconnaissance internationale. Le gouvernement a également tenu à afficher sa volonté d'en faire une priorité. Le retour n'est plus un objectif de la politique de co-développement. Pour autant, sur le fond, cette politique n'est pas à la hauteur des ambitions exprimées. Sa mise en place a nécessité la constitution de partenaires, puis l'ajustement des points de vue. Il reste à découvrir si le nouveau gouvernement va entrer dans une dernière phase, celle de l'action.